

Coordination des ressources pour l'action contre les mines

*Président : L'honorable Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères, Canada*

Commentaires du président

Le ministre Axworthy signale que la discussion de cette table ronde, comme divers aspects de la conférence, portera sur les prochaines étapes de l'action contre les mines. Il rappelle que le Premier ministre Chrétien a annoncé plus tôt cette semaine que le Canada consacrerait 100 millions de dollars à la mise en oeuvre de la Convention au cours des cinq années à venir. La Convention établit le plan de mise en oeuvre et l'échéancier et fixe les objectifs. Elle nous indique ce qu'il faut faire pour passer des déclarations aux gestes concrets.

Nous ne pouvons pas limiter notre coopération à la signature de la Convention. Notre prochaine étape consiste à promouvoir l'universalisation de la Convention et à inciter les États, signataires ou non, à consacrer des ressources au déminage. Il faut mobiliser le plus grand nombre possible d'intervenants pour aider les pays en développement à remplir leurs obligations. Les éléments essentiels d'une stratégie internationale cohérente sont : la sensibilisation aux mines terrestres, la diffusion de l'information et l'aide aux victimes.

Les ressources consacrées à la mise en oeuvre de la Convention ne serviront pas uniquement à mettre fin à une crise humanitaire, mais aussi à atteindre des objectifs de développement dans les pays affectés par les mines. Il faut en faire une priorité. Si on enlevait les mines terrestres en Afghanistan, la production agricole pourrait doubler. En Angola, une personne sur 344 est amputée. Mais une seule prothèse coûte en moyenne 125 \$ US — la plupart des gens n'ont pas de tels moyens.

L'ONU ne doit pas être seule à coordonner la coopération, mais son rôle sera crucial. D'autres institutions multilatérales doivent participer à l'établissement de l'agenda d'action en adoptant une stratégie horizontale.

Les mines terrestres et l'OEA

Son Excellence César Gaviria
Sacrétaire général, Organisation des États américains

Depuis 1991, l'Organisation des États américains (OEA) fournit un soutien logistique aux efforts de déminage en Amérique centrale, en réunissant des ressources provenant de la communauté internationale et en œuvrant avec les gouvernements nationaux en vue de conclure des accords de déminage, couvrant notamment les droits des travailleurs, leur sécurité et leur assurance. En collaboration avec le Conseil interaméricain de la défense, l'OEA s'est attachée à développer les compétences nécessaires pour mener à bien les opérations de déminage en l'Amérique centrale.

Tant les pays donateurs que les bénéficiaires participent aux activités de déminage. Les pays donateurs (incluant des États européens, le Japon, les États-Unis, etc.) ont versé 10 millions de dollars au chapitre du déminage, dont 6 millions ont déjà été dépensés. Les modules de formation en déminage d'une durée de six mois parrainés par l'Organisation ont engendré des résultats intéressants. L'OEA est donc optimiste et pense que, d'ici l'an 2000, toute l'Amérique centrale sera déminée.

Les pays bénéficiaires, quant à eux, doivent conserver la responsabilité de l'ensemble des activités de déminage. Il leur incombe notamment de fournir des démineurs et de déterminer les zones à déminer en priorité et de superviser les opérations de déminage.

Les opérations de déminage ont commencé depuis en 1995 en Amérique centrale : 1 800 mines terrestres ont été retirées du sol le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua et 23 000 mines terrestres ont été enlevées au Nicaragua. Les rapports indiquent qu'il y a encore un très grand nombre de mines au Nicaragua. L'OEA maintient son ferme engagement envers le déminage complet de l'hémisphère nord-américain.

L'OEA ne s'est pas encore penchée sur la question de la réadaptation. Les gouvernements ont concentré leurs efforts à satisfaire les besoins des blessés durant les conflits. Il est difficile de distinguer les victimes des mines terrestres des autres victimes de la guerre.

Union européenne

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur John R. Beck,
Chef de la Délégation de la Commission européenne au Canada

L'Union européenne et ses États membres sont parmi les plus fervents supporteurs de l'action contre les mines et ils se réjouissent de l'intérêt international à ce sujet. Au cours des cinq dernières années, la Commission européenne a intégré les activités de déminage dans ses programmes et a remporté un grand succès à ce chapitre. Par ailleurs même si le nombre de pays directement touchés par les mines terrestres est restreint, la prolifération sur leur territoire est terrible. Les efforts internationaux sont cruciaux, car les compétences dans ce domaine sont limitées.

La coordination des efforts fait manifestement défaut. L'ONU a fait des progrès indubitables dans ce domaine, mais elle ne peut agir seule. Il faut prêter une attention particulière à la coordination à l'échelle mondiale, régionale et locale pour tous les pays concernés. Il est impératif que la communauté internationale prenne la tête du processus au lieu de se laisser mener par lui.

Le manque de coordination se manifeste dans quatre domaines : la cueillette et la diffusion de données sur le terrain, l'élaboration de normes mondiales au chapitre de la compétence en déminage, l'affectation des ressources pour la recherche et le développement de technologies de déminage, et enfin, la répartition des spécialistes.

L'ambassadeur Beck mentionne qu'une coordination adéquate exige l'établissement d'un organisme compétent pour définir les activités de déminage et les priorités d'exécution. Cet organisme serait

appuyé par un Centre d'action contre les mines. La coordination nationale et internationale supprimerait le dédoublement des efforts et, par conséquent, le gaspillage des ressources. L'ONU servira de levier à cet égard, mais sa structure ne permet pas d'assurer une coordination exhaustive et souple.



Déminage 2010

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Karl F. Inderfurth
Représentant spécial du Président, et Secrétaire d'État pour le déminage humanitaire, Département d'État, États-Unis d'Amérique.

Les États-Unis ne signeront pas la Convention aujourd'hui, mais accroîtront leurs efforts humanitaires. L'ambassadeur Inderfurth annonce que les États-Unis doubleront les fonds publics alloués au déminage pour atteindre 80 millions en 1998. Selon lui, il faut augmenter massivement les ressources consacrées à la localisation et au déminage des mines terrestres.

Il espère que les efforts de la communauté internationale permettront de quintupler les fonds consacrés au déminage, pour atteindre 1 milliard par an. «Nous croyons qu'il s'agit là d'un défi réaliste». Cependant, aucun pays ou aucun groupe de pays, ne

ut prétendre atteindre seul cet objectif».
 ésement, une trentaine de pays, dont les États-
 nis, participent aux efforts de déminage avec les
 NG.

L'ambassadeur Inderfurth a identifié les
 rincipaux champs d'action où il faut, selon lui,
 ccorder la priorité de financement : la recherche pour
 e meilleures méthodes de déminage, la sensibilisation
 ux mines parmi les populations vulnérables et la
 ordination de l'assistance aux victimes des mines. La
 ordination est une tâche majeure à laquelle doit faire
 ace la communauté internationale. Les États-Unis
 rganiseront une conférence à Washington, les 21 et 22
 nai 1998, sur le déminage humanitaire mondial. M.
 nderfurth réclame un accroissement très important des
 partenariats entre les secteurs public et privé à l'échelle
 le la planète dans le domaine du déminage. Il ajoute
 qu'il y a, à travers le monde, des sources de
 inancement encore inexploitées, citant en exemple le
 philanthrope Ted Turner qui vient de remettre un
 milliard de dollars à l'ONU, dont une partie importante
 servira au déminage.

Progrès depuis la conférence de Tokyo

M. Tsuneo Nishida,
*Directeur général adjoint, Bureau de la coopération
 économique, Ministère des Affaires étrangères, Japon*

S'appuyant sur les lignes directrices établies lors
 de la conférence de Tokyo, le gouvernement du Japon
 soutiendra, au cours des cinq prochaines années, les
 efforts internationaux visant à résoudre les problèmes
 associés aux mines antipersonnel en y allouant 80
 millions de dollars US. Les fonds seront versés au titre
 de l'aide officielle au développement dans le domaine
 du déminage et de l'aide aux victimes.

M. Nishida dit que le soutien accru du Japon et
 d'autres pays nécessitera une coordination
 internationale renouvelée pour éviter les
 chevauchements ainsi qu'une bonne compréhension
 des besoins des pays infestés par les mines. Il
 souligne la détermination du Japon d'assurer une
 coopération technique et de fournir un soutien
 technologique.

Le Japon a été l'hôte de la conférence sur les
 mines antipersonnel à Tokyo en mars 1997, ouvrant
 ainsi la voie à l'élaboration des lignes directrices sur la
 façon d'aborder les problèmes de déminage, sur la
 mise au point de technologies de détection et
 d'enlèvement des mines, ainsi que sur l'aide aux
 victimes. L'élimination complète des accidents causés
 par les mines a été identifiée comme l'objectif
 commun que doit viser la communauté internationale.
 Les principaux éléments des lignes directrices sont les
 suivants: les pays touchés doivent eux-mêmes jouer un
 rôle clé dans les activités de déminage; les pays
 donateurs, les organisations internationales et les ONG
 doivent soutenir les pays touchés dans un esprit de
 partenariat; on doit redoubler les efforts pour mettre au
 point des technologies moins coûteuses, plus sûres et
 plus efficaces pour la détection et l'enlèvement des
 mines; et la communauté internationale doit offrir son
 aide aux pays touchés afin de gérer et de mener à bien
 les programmes globaux sur les traitements médicaux,
 la fabrication de prothèses, la réadaptation et la forma-
 tion professionnelle à l'intention des victimes des
 mines.

Depuis la conférence de Tokyo, l'ONU a
 entrepris l'élaboration d'une base de données sur les
 technologies de détection et d'enlèvement des mines;
 le CICR est en train de créer un système d'information
 sur les mines visant une meilleure coordination entre le
 déminage et les traitements médicaux; et le Centre
 cambodgien d'action contre les mines ainsi que des
 réseaux d'ONG ont été créés. M. Nishida dit qu'une
 deuxième conférence est prévue à Tokyo pour la fin de
 janvier 1998 afin d'appuyer l'établissement de ces
 réseaux.

Le Japon fournira de l'équipement de déminage
 et de l'assistance technique pour la réhabilitation des
 victimes, participera au renforcement du rôle de
 coordination de l'ONU, et contribuera au fonds
 d'action contre les mines de l'ONU. De plus, le Japon
 collaborera avec les ONG et les appuiera
 financièrement.

Plan d'action de Kempton Park

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Abderrahmane Bensid,
Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine

L'Organisation de l'unité africaine ne connaît pas encore toute l'ampleur du problème dans les pays touchés. L'un de ses principaux objectifs est de sensibiliser la communauté internationale à ce fléau, d'accroître les ressources destinées aux victimes et d'œuvrer pour la coopération internationale, ainsi que pour améliorer la capacité des nations africaines à participer à ces initiatives. L'ambassadeur Bensid a fait remarqué qu'un grand nombre de pays d'Afrique se sont joints au Processus d'Ottawa.

Le plan d'action issu de la conférence de Kempton Park s'adresse à tous les secteurs qui participent à l'action contre les mines. M. Bensid en appelle à la responsabilité morale de ceux qui ont déployé les mines. Actuellement, les fonds publics affectés au déminage sont de beaucoup inférieurs à ceux consacrés à la recherche militaire et au marketing.

Le plan d'action met l'accent sur la coopération interafricaine et inclut le déminage, la sensibilisation au sein des collectivités locales, l'aide aux victimes, la création d'un fonds national, la coopération internationale et le financement.

Les populations locales ne connaissent pas assez les moyens de réduire les risques créés par les mines terrestres. D'après M. Bensid, la sensibilisation exigera une coopération entre les pays d'Afrique, à tous les niveaux.

Il faut créer une infrastructure et former les gens pour qu'ils puissent fournir une aide par l'entremise des autorités locales. L'aide des ONG est essentielle au niveau local. Une coordination sous les auspices d'organisations régionales telles que l'OUA et la SADC est aussi très importante. Il faut échanger des renseignements à l'échelle locale, régionale et nationale.

L'établissement d'un fonds national — avec les contributions et la coopération internationales — jouera un rôle crucial pour ces initiatives. Enfin, le développement et le renforcement des capacités en Afrique sont essentiels.

Le rôle des Nations unies

M. Bernard Miyet
Sous-secrétaire général, Département des opérations
de maintien de la paix, ONU

M. Miyet décrit l'approche suivie au sein des Nations unies en ce qui concerne la question des mines antipersonnel. Il insiste sur le fait que l'action contre les mines doit être exhaustive et inclure les volets humanitaire, économique et de développement ainsi que des activités de base telles que le relevé des mines, l'établissement de cartes, le déminage et la destruction des stocks. Bien qu'il ait été désigné dans ce domaine, le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU ne souhaite pas adopter une approche bureaucratique et préfère travailler en collaboration avec les autres organismes concernés, les États membres et les partenaires externes. Il fait remarquer qu'il est essentiel de faire le lien entre les besoins identifiés et les ressources disponibles. Il souligne en outre qu'il est important de mettre l'information en commun, de veiller à la transparence en particulier lorsque l'on choisit des technologies et des outils de déminage et que des intérêts privés entrent en jeu et de coordonner les activités à l'échelon international.



Intégration des activités de sensibilisation aux mines

*Président : Son Excellence Monsieur José Viegas Filho
Ambassadeur du Brésil au Danemark*

Intégrer la sensibilisation aux mines à d'autres mesures

Mme Isabel Gomes
Agente de sensibilisation aux mines, Vision mondiale, Angola

Les programmes de sensibilisation aux mines sont essentiels dans un pays comme l'Angola, où l'élimination d'un nombre très élevé de mines terrestres coûte très cher et exige beaucoup de temps et où les citoyens seront exposés aux risques pour encore plusieurs décennies, voire des siècles à venir, explique Mme Gomes. La plupart des accidents se produisent dans le cadre d'activités économiques. S'il est impossible de détruire toutes les mines terrestres, il est quand même possible d'améliorer la sécurité et de réduire le nombre d'accidents grâce à des programmes de sensibilisation aux mines. Un tel programme, par exemple, s'est avéré un franc succès dans un petit village angolais, où les femmes devaient parcourir une longue distance pour aller chercher de l'eau à la rivière. Les travailleurs de Vision mondiale ont discuté de moyens pour déminer la voie avec des organismes non gouvernementaux locaux. Ensemble, ils ont déminé l'endroit, réduisant ainsi le risque d'accidents et améliorant la qualité de vie des villageois.

Les programmes de sensibilisation aux mines s'appuient sur plusieurs techniques, fait savoir Mme Gomes. Le théâtre s'avère très efficace dans un pays où plus de la moitié de la population est analphabète. Le conte, les marionnettes, le chant et les pièces de théâtre sont les moyens les plus utilisés. En outre, un programme de sensibilisation aux mines prévu dans les écoles contribuera à faire mieux connaître les dangers des mines terrestres aux enfants en Angola, tout comme les écoliers occidentaux apprennent les dangers de traverser une rue passante.



Perspective du terrain

Mme Laurence Desvignes
Agente de sensibilisation aux mines, Comité international de la Croix-Rouge, Bosnie-Herzégovine

Un manque de sensibilisation aux mines, certaines attitudes et des comportements à risques sont des facteurs clés à l'origine des blessures de civils en Bosnie-Herzégovine, explique Mme Desvignes. Bon nombre de personnes sont blessées parce qu'elles ne savent pas que le terrain est miné, mais près de 30 % des victimes connaissent les endroits minés mais elles doivent les fréquenter par nécessité économique. Qui plus est, un sentiment d'invincibilité est passablement répandu parmi les survivants de la guerre et d'autres personnes qui ont à manipuler des munitions et des mines.

Mme Desvignes a énuméré trois façons d'aborder la sensibilisation aux mines : une méthode interne, une méthode technique externe et une méthode humanitaire externe. Au cours de 1996, les blessures dues aux mines terrestres ont augmenté pendant les périodes de pointe pour les activités agricoles et le ramassage du bois de chauffage et de cuisson. Une façon de diminuer

les risques dans ces activités économiques vitales serait de persuader la communauté de se regrouper pour partager les coûts de transport vers des zones boisées qui ne sont pas dangereuses. De tels groupes pourraient également rencontrer des techniciens en déminage pour voir si l'endroit en cause peut être déminé ou pour obtenir une aide humanitaire pour l'achat de bois pour la collectivité.

Les enfants sont davantage épargnés depuis 1996, parce qu'ils ont réintégré l'école et s'amuse maintenant dans un environnement mieux structuré.

Vers l'intégration des programmes de sensibilisation aux mines

Madame Tehnaz J. Dastoor
Centre de liaison sur les mines (UNICEF)

Les programmes de sensibilisation aux mines de l'UNICEF sont intégrés à trois niveaux : la collaboration inter-organismes, l'intégration aux programmes réguliers d'hygiène et de santé communautaires, et l'éducation explique Madame Dastoor.

En 1997, l'ONU a transféré toutes les activités de déminage sous la direction de son Département des opérations du maintien de la paix. L'UNICEF a intégré ses programmes dans ce cadre général afin de collaborer avec un vaste éventail d'agences et de programmes pour le nettoyage des champs de mines, la sensibilisation aux mines, l'aide aux victimes, la formation professionnelle et la gestion de la qualité et de la technicité. La collaboration au chapitre de l'action contre les mines couvre maintenant tous les éléments, de la phase initiale d'urgence au développement à long terme, et de la prévention aux soins.

Les programmes de sensibilisation aux mines dans les collectivités, qui font partie des activités communautaires régulières de l'UNICEF, enseignent aux adultes et aux enfants les problèmes liés aux mines et la façon d'éviter les accidents. Dans le cadre de cette initiative, on signale aux parents que l'UNICEF fournit les moyens de transport nécessaires jusqu'aux centres de santé régionaux où les enfants peuvent recevoir des prothèses. Mme Dastoor fait également ressortir l'importance d'adapter les affiches de sensibilisation

aux différents milieux culturels et niveaux d'instruction. Les compagnies théâtrales peuvent être mises largement à contribution dans le programme.

Le Canada fut le premier pays industrialisé à participer au programme d'activités de sensibilisation aux mines de l'UNICEF. Chacune des 12 500 écoles primaires du pays dispense d'un programme d'enseignement sur les problèmes que posent les mines terrestres. Ce programme a pour objet de susciter l'empathie des enfants des pays industrialisés à l'égard des enfants d'autres régions du monde, et de les inciter à devenir plus tard des promoteurs de l'interdiction des mines.

Mme Eunice Mucache
Directrice de programmes, Croix-Rouge du Mozambique

Mme Mucache attire l'attention sur les défis que représente l'exécution du programme sur le terrain. Le Mozambique est encore en train de se remettre d'une guerre civile qui a duré seize ans. Depuis la conclusion de l'accord de l'ONU sur le maintien de la paix, en 1992, le nombre de personnes déplacées qui reviennent au Mozambique augmente. La plupart des mines terrestres ont été posées au Mozambique pendant les dernières années de la guerre. On ne sait pas exactement où elles sont situées. C'est pourquoi beaucoup d'ex-réfugiés sont frappés par les mines. La proportion des victimes qui meurent avant d'arriver à l'hôpital (beaucoup d'enfants) peut atteindre 60 %.

La CRM reconnaît que la sensibilisation du public est cruciale. En travaillant avec la collectivité, la Croix-Rouge tente de sensibiliser les populations des zones rurales, qui sont les plus susceptibles d'être frappées par les mines. Comme le taux d'analphabétisme est élevé dans ce pays, la CRM organise des activités, notamment des représentations sur scène, des séances de sensibilisation (polestras), des sessions de traçage de cartes pour les mines terrestres qui viennent d'être localisées, la distribution d'affiches, de bandes dessinées, de collants et d'autres supports visuels pour communiquer le message au plus grand nombre de personnes possibles.

D'après Mme Mucache, le succès de l'intégration des activités de sensibilisation repose sur la volonté des

ONG, des organismes gouvernementaux et des agences intergouvernementales à tous les niveaux. Les programmes de sensibilisation du public, l'aide pour le transport vers les centres de soins médicaux, les programmes d'action sociale et les projets de soutien sont tous en lutte contre les mines terrestres.

Yanoch Bar-Levi
UNICEF, Israël

M. Bar-Levi note que les mines terrestres continuent d'avoir des effets dévastateurs sur le quotidien des Angolais. Dans ses efforts pour combattre cette catastrophe, l'UNICEF accorde la priorité aux programmes de sensibilisation aux mines. Les principaux secteurs d'activités comprennent la prévention par l'éducation, l'action communautaire et la lutte contre l'utilisation des mines terrestres. Avec l'aide des ONG, des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, et des autorités locales, on a mis en place des programmes visant à sensibiliser le public. De plus, le ministère de l'Éducation a incorporé l'éducation sur les mines terrestres et les activités connexes au programme scolaire national.

M. Bar-Levi dit que les productions théâtrales sont particulièrement efficaces pour sensibiliser le public à la question des mines. Ces productions peuvent souvent passer outre les sensibilités culturelles susceptibles d'entraver la réussite des programmes de sensibilisation de la population. Il insiste également sur la nécessité de tenir compte des attitudes et du comportement réel des gens dans le cadre des programmes de sensibilisation.

L'Angola continue de recevoir un soutien vital d'Israël. Du personnel de soutien israélien arrivera bientôt en Angola pour contribuer à la prévention des accidents dus aux mines, en ciblant sur les régions particulièrement touchées par les mines terrestres. M. Bar-Levi mentionne la nécessité d'une plus grande précision dans la définition des régions à haut risque. On doit accorder la priorité au marquage des champs minés, si l'on veut sauver des vies.

Discussion

Les participants soulèvent les points suivants :

- On note que la proportion des hommes et des femmes victimes des mines terrestres diffère d'une région à l'autre. Au Mozambique, par exemple, les hommes doivent souvent quitter leur maison et leur collectivité pour aller travailler. Ils ne connaissent donc pas aussi bien que les femmes les endroits où se trouvent les mines. En Angola, ce sont les femmes qui sont le plus souvent blessées et tuées par les mines, car ce sont elles qui doivent aller chercher l'eau et le bois et s'occuper des enfants. En Angola, les femmes constituent la population active.
- On reconnaît que la collecte de données est un élément essentiel, mais elle est insuffisante au Mozambique. Handicap international, une organisation qui offre une aide technique pour les activités de sensibilisation au Mozambique, s'efforce de créer un centre de coordination au niveau des ONG.



Consolidation de la paix grâce à l'action contre les mines

Présidente : Mme Lois Wilson

Centre international pour les droits de la personne et le développement démocratique

Le rôle des intervenants autres que les États

M. Soliman Santos Jr.
Coordonnateur, Campagne des Philippines pour interdire les mines terrestres

Les intervenants autres que les États ont un rôle essentiel à jouer dans l'action mondiale contre les mines, déclare M. Santos. Il définit les intervenants autres que les États comme n'importe quel groupe non gouvernemental : mouvements de rebelles, groupes de guérilla, opposition non parlementaire et forces anti-gouvernementales.

Selon M. Santos, il y a plusieurs raisons d'inclure ces intervenants dans l'action contre les mines :

- La plupart des mines sont posées dans le cadre de guerres civiles.
- Seuls les gouvernements sont liés par les contraintes prévues dans la Convention. Les groupes rebelles ne sont pas tenus de s'y conformer.
- L'interdiction ne peut être universelle sans la participation des intervenants non gouvernementaux.
- Si les gouvernements ont l'assurance que les groupes rebelles vont respecter l'interdiction, ils sont plus susceptibles d'adhérer à la Convention.
- Certains groupes rebelles finissent par prendre le pouvoir.
- Les groupes rebelles peuvent apporter une connaissance essentielle sur la production des mines, le déminage et la reconstruction.

M. Santos identifie plusieurs méthodes permettant aux intervenants autres que les États de faire leur part dans l'action contre les mines : l'éducation, les consultations, les déclarations unilatérales sur l'adhésion à l'interdiction complète et la création de zones de paix et de zones sans mines.

Soulignant l'importance des intervenants autres que les États, M. Santos révèle que des groupes rebelles sont actifs dans plus de 20 pays et que, dans 18 autres, des groupes rebelles ou des guérillas ont accédé au pouvoir. Son argument est clair : il faut tenir compte de ces intervenants.

M. Santos insiste également sur le rôle important de la population à la résolution des conflits. La population peut exercer des pressions, établir son propre ordre du jour, faciliter le dialogue et les négociations, contribuer à la médiation dans les pourparlers directs et être témoin des accords ou les surveiller.



Réadaptation communautaire et consolidation de la paix

M. Will Boyce
Université Queen's, Kingston, Canada

En offrant des services de réadaptation au niveau local et communautaire, on élimine de nombreux obstacles institutionnels à la prestation de soins aux membres handicapés de la population locale. Ce

processus de réadaptation met l'accent placé sur le partenariat et la participation de la communauté.

Un des principaux obstacles à la réadaptation est l'isolement de la personne par rapport à son milieu. «Les membres de la famille et les bénévoles font partie du processus de réadaptation, dit M. Boyce, ce qui contribue à intégrer la personne handicapée dans la collectivité.»

M. Boyce insiste sur le fait que la réadaptation communautaire est caractérisée par son adaptabilité aux spécificités de la collectivité : les structures administratives, les conditions économiques et culturelles, les populations et leur répartition ainsi que les ressources financières et humaines. Il s'agit donc d'une réadaptation s'appuyant réellement sur la communauté.

L'efficacité de cette approche est encore renforcée si elle vient «compléter d'autres initiatives communautaires», dit M. Boyce.

Intégrer la réadaptation communautaire et les questions relatives aux personnes handicapées au processus de consolidation de la paix présente des avantages importants:

- la réadaptation s'appuyant sur la communauté vient immédiatement en aide au groupe vulnérable dont la sécurité humaine immédiate est compromise.
- elle contribue à condamner les politiques et les conflits qui tirent leur légitimité de l'exclusion des personnes handicapées.
- elle renforce la tendance des gestionnaires communautaires à considérer l'action locale, coopérative et non hiérarchique comme valant la peine d'être soutenue.

La réadaptation s'appuyant sur la communauté, conclut M. Boyce, permet non seulement de répondre aux besoins d'un groupe très vulnérable mais également de contribuer à faciliter la coopération entre les groupes, de faire la preuve d'une approche multisectorielle à l'égard de problèmes et des négociations, ainsi que de préparer le terrain pour des réformes sociales et de santé lorsque le conflit prend fin.

M. Bethuel Kiplagat
Operation Save Innocent Lives, *Kairobi, Kenya*

Ayant débuté en 1983, la guerre au Soudan a été précédé d'une autre guerre, de 1956 à 1972. Le conflit s'étend sur 800 kilomètres carrés; un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et un demi-million de réfugiés ont abouti dans des champs de l'autre côté des frontières.

M. Kiplagat, qui a contribué à organiser la rencontre entre les belligérants, a été étonné lorsque, à la dernière session, ils ont accepté d'interdire les mines antipersonnel. Les forces non gouvernementales, et ensuite les autorités, se sont engagées à procéder au déminage; on a fait venir des ONG vouées à l'instauration de la paix et demandé à l'ONU de définir les besoins du Soudan en matière de déminage.

Il s'agit maintenant de sensibiliser la population aux mines, surtout les réfugiés qui rentrent chez eux et les soldats eux-mêmes, qui ne devraient pas utiliser les mines, ou du moins devraient garder des renseignements sur les endroits où elles ont été posées. On peut dès maintenant former des démineurs (10 personnes provenant des forces non gouvernementales ont déjà reçu la formation) et procéder aux opérations de déminage, même si la guerre fait encore rage, puisque les deux parties se sont engagées à interdire les mines. Les deux parties devraient s'entendre sur les modalités d'une convention d'application de l'interdiction prévue. Si possible, les deux parties devraient dès maintenant échanger entre elles l'information sur les endroits où elles ont posé des mines; cependant, si cet échange de renseignements risque de nuire au succès militaire, l'information devrait être communiquée à un organisme neutre.

M. Kiplagat fait remarquer qu'au moins 16 guerres font rage actuellement en Afrique; les méthodes qui ont porté fruit au Soudan pourraient contribuer à rétablir la paix sur le continent tout entier.

Discussion

Les participants ont soulevé les points suivants :

- Il faut passer de la gestion à la prévention des conflits. Un participant questionne l'efficacité de l'envoi par les ONG de télécopies et de messages électroniques pour influencer les gouvernements.
- On souligne également que l'ONU doit jouer un rôle international important à l'égard des mines même en temps de conflit. Quelqu'un fait remarquer qu'en ce moment, il n'existe pas de mécanisme interne à l'ONU pour intervenir en de telles circonstances. En période de conflit, les ONG disposent de mécanismes d'intervention car elles peuvent vraisemblablement transiger plus facilement avec les groupes rebelles. Les ONG doivent œuvrer pour la paix, dispenser des soins médicaux, défendre les droits de la personne, et demeurent crédibles auprès des deux parties.
- On s'entend pour dire que la communauté internationale est paralysée en temps de conflit; une des raisons à cela est qu'il est difficile de déterminer s'il y a des activités militaires ou du banditisme. Ce n'est souvent que lorsque les réfugiés apparaissent que le besoin d'intervenir est reconnu. Il serait important en Afrique de s'arrêter aux conflits de moindre envergure ou latents et d'essayer de les désamorcer. Il suffirait qu'une petite équipe se penche sur les causes du conflit.
- Les mines antipersonnel sont utilisées pour terroriser la population.
- Une Canadienne blessée en Afrique par une mine achetée au prix de 2 dollars sur le marché libre, suggère que des fonds servent à acheter ces armes à un prix plus élevé que le marché pour les retirer, car il en coûterait ainsi moins que le traitement des victimes.
- Une déléguée africaine fait observer que ce sont les soudanaises qui sont à l'origine de l'action contre les mines au Soudan. Elle craint que rien ne puisse être fait avant le mois d'avril, lorsque les deux parties au conflit soudanais se rencontreront. Elle doute de l'existence de dossiers sur le placement des mines, vu que bon nombre de celles-ci ont été posées par des enfants incapables de dresser des cartes.
- Répondant à un participant, un paneliste a fait remarqué qu'il est important d'interdire d'abord les mines, plutôt que de les acheter pour les retirer du marché. Si un prix plus élevé est offert, on en fabriquera davantage pour satisfaire à la demande accrue. Les fabricants d'armes vont prospérer, et le nombre d'accidents ne diminuera pas.
- Les deux parties au conflit soudanais ont interrompu les négociations de paix durant des mois et parfois des années, néanmoins 2000 mines ont déjà été détruites. En ce qui concerne la participation des enfants, la pose de mines au Soudan était très perfectionnée, et des cartes pouvaient être conservées.
- M. Santos exprime des préoccupations sur la question des enfants guerriers et déclare que cette dernière devrait être régie par le droit sur la guerre.



Centres d'action contre les mines : Établissement d'organisations durables

*Président : M. Darach Mac Fhionnbhair
Ministère des Affaires étrangères, Irlande*

Opérations locales de déminage : Leçons apprises

M. Bob Eaton
Chef d'équipe, Étude multinationale sur le déminage local, Département des affaires humanitaires des Nations unies

Après avoir loué les progrès que représente la Convention, M. Eaton rend compte des résultats de son étude multinationale sur le déminage local. Avec l'aide des gouvernements du Canada, de l'Allemagne, du Danemark, de la Suède et du Royaume-Uni, M. Eaton et deux de ses collègues ont consulté des centaines de personnes dans des pays où sévissent les mines ainsi que des professionnels à New York afin de réaliser cette étude approfondie pour l'ONU. De son expérience, M. Eaton conclut à l'importance de la durabilité de l'action contre les mines et des défis qui y sont associés.

Il explique que la durabilité est nécessaire à trois niveaux : l'autorité, la gestion et les praticiens. M. Eaton insiste sur l'importance de séparer l'autorité — le gouvernement du pays affligé — de la gestion et de la coordination des centres d'action contre les mines. M. Eaton explique que l'autorité gouvernementale est beaucoup trop politisée pour gérer et coordonner le programme. Il souligne la nécessité absolue de créer des centres d'action contre les mines non-partisans, comme au Cambodge. «Bien que la situation politique du Cambodge ne soit pas encore réglée, dit M. Eaton, ce pays s'est doté d'un centre d'action non-partisan.»

M. Eaton rappelle l'évolution de la réflexion que représente la Conférence d'aujourd'hui. Au départ, dit-il, les pays pensaient connaître le nombre de mines et s'étaient engagés à les trouver et à les détruire sur une période de cent ans. «Maintenant, nous devons contrôler la terreur et sauver des vies. L'important, c'est le contrôle et non l'élimination». M. Eaton estime que la Conférence d'Ottawa contribuera largement à

réduire les effets de cette «arme obscène». Même si on a tendance à oublier les victimes parmi les structures et les bureaucraties, nous leur devons de faire tout notre possible», note-t-il.

Diriger des opérations de déminage locale

M. Sam Sotha
Directeur exécutif, Centre cambodgien de déminage

Depuis son existence, le Centre cambodgien de déminage a supervisé le déminage manuel de plus de 50 millions de mètres carrés de terres qui peuvent maintenant être utilisés de façon productive. Le nombre de victimes est passé de 600 par mois en 1992 à entre 150 et 200 cette année. Le but ultime est de réduire ce nombre à zéro.

Le Centre cambodgien de déminage a été créé par décret royal et «sans la volonté du gouvernement, il serait impossible de continuer» de dire M. Sotha. La volonté nationale de solutionner ce problème est le facteur le plus important, suivi de très près par un engagement d'interdire complètement l'usage des mines. Un groupe d'intervenants joue un rôle important dans la coordination des efforts, ce qui permet de réunir deux fois l'an des représentants de différents ministères du gouvernement, les ONG, les groupes internationaux et les pays donateurs afin de faire l'évaluation et la planification des opérations.

Les ressources humaines et la formation sont des parties intégrantes des opérations de déminage. Pour une mise à jour continue au sujet des nouvelles technologies, on fait appel à des experts internationaux et à des programmes nationaux de formation. Il faut aussi développer une capacité de surveillance. Les connaissances acquises au cours des quatre dernières années par le Centre cambodgien de déminage lui ont permis de partager son expérience avec les représentants d'autres pays affectés par les mines.



Organisations non gouvernementales et déminage local

M. Svein Henriksen
Directeur du programme de déminage, Norwegian People's Aid

L'expérience acquise par l'ONG Norwegian People's Aid enseigne qu'il n'y a pas de formule magique qui peut être appliquée partout et pour tout le monde. «Chaque pays, chaque région est unique et il faut agir en conséquence», soutient M. Henriksen. Il est très important de comprendre l'histoire et la culture d'un pays, de même que sa collectivité et sa structure politique, le nombre et le type de mines, les ONG en place, la capacité de déminage et la position du gouvernement. Une fois que l'on a étudié ces facteurs, il est possible de faire des recommandations sur la marche à suivre.

Au début des activités de déminage, il y avait une tendance à trop insister sur les aspects techniques. On reconnaît aujourd'hui l'importance du développement des capacités techniques, de développement organisationnel et de l'intégration, c'est-à-dire le transfert des responsabilités. Ces trois aspects dépendent d'un financement adéquat et il est important de garder en tête qu'il ne s'agit pas là d'étapes linéaires, mais bien d'éléments connexes. Ainsi, le transfert des responsabilités doit commencer dès le début du projet.

Les organisations sur le terrain ont une meilleure chance de survie que les agences provenant de

l'étranger; pour cette raison, il est préférable de renforcer les organisations locales. Les militaires sont peut-être les seuls à posséder l'infrastructure et l'expertise technologiques nécessaires au déminage; cependant, pour des raisons psychologiques et politiques, le recours aux militaires n'est généralement pas la meilleure solution.

Centre d'action contre les mines - évaluation des modèles

M. David Gowdey
Mine Action Associates, États-Unis

M. Gowdey dit qu'il n'y a pas une définition universelle de l'objectif d'un centre d'action contre les mines. Le mandat s'est élargi et comprend maintenant beaucoup plus que le déminage. Le centre d'action contre les mines a pour objectif de limiter les répercussions des mines terrestres sur la société et de permettre à un pays de contrôler son problème de mines. Cela inclut la sensibilisation aux mines, la réadaptation des victimes, la production de levés cartographiques et l'identification des zones minées.

D'après le droit international, chaque État est responsable de la sécurité de ses citoyens. Peu de pays ont les moyens de garantir cette sécurité. Les pays ont besoin d'une formation et d'une aide financière pour limiter les répercussions des mines terrestres. Divers modèles de centres d'action ont été élaborés et il n'existe pas de modèle unique de capacité locale. On pourra peut-être solutionner plus rapidement le problème en faisant participer les entreprises locales ou les ONG, mais cela pourrait nuire à l'acquisition d'une capacité durable locale.

Pour garantir la durabilité, le gouvernement local doit exercer un contrôle sur les centres d'action contre les mines. Cela comprend des responsabilités comme l'aide financière aux centres, de sorte qu'à un moment donné, une participation étrangère ne soit plus requise. Le gouvernement devrait envisager la mise sur pied d'un centre d'action comme un projet de développement et s'adresser à la Banque mondiale pour le financement. Comme les ONG et les entreprises privées ne peuvent pas recevoir d'argent de la Banque mondiale, il serait souhaitable que le

gouvernement exerce un contrôle.

On ne doit pas évaluer le degré de succès d'après le nombre de mines enlevées, mais plutôt selon des critères socio-économiques et de développement communautaire. Ces critères sont encore au stade du développement.

M. François Godet

Ministère fédéral des Affaires militaires, Suisse

M. Godet présente un bref sommaire des principaux points soulevés par les conférenciers. Les centres d'action contre les mines ne devraient pas être considérés simplement comme des centres de déminage. Leur mandat porte aussi sur les relevés topographiques, la sensibilisation des populations locales, l'aide et la réadaptation des victimes. «Lorsque nous parlons de durabilité, nous devons tenir compte de tous les aspects des mines terrestres et pas seulement du déminage.» La clé de la durabilité est la neutralité et la volonté politique.

La durabilité est la mesure de notre réussite. Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas uniquement d'argent. Le but de la durabilité est de créer une capacité nationale de déminage. Il importe d'utiliser les organisations existantes dans le pays concerné. Le transfert de compétences est nécessaire pour assurer la durabilité des programmes. Il faut que l'équipement soit solide, facile à manier, facile à entretenir et fiable.

M. Godet annonce l'intention du gouvernement suisse visant à établir un Centre international de déminage humanitaire à Genève. Ce Centre sera divisé en quatre parties :

- un groupe de réflexion permanent chargé d'analyser les programmes du monde entier.
- une conférence annuelle de toutes les organisations participant à des programmes de déminage afin de partager leurs expériences dans ce domaine;
- un réseau informatique reliant tous les centres d'action contre les mines et l'ONU, incluant une base de données sur les opérations sur le terrain et sur les techniques de déminage;
- le développement de cours sur la gestion des actions contre les mines et des technologies de gestion de l'information.

Le Centre sera financé par le gouvernement suisse. D'autres pays sont invités à y participer. L'objectif du Centre n'est pas de faire concurrence aux autres initiatives en matière de déminage, mais bien de les compléter.

Discussion

Les participants soulèvent les points suivants :

- Il est important de séparer le centre d'action contre les mines du gouvernement. Le centre n'aurait pas besoin d'avoir son propre personnel de déminage, mais il pourrait servir d'organe de coordination. Les panelistes sont partagés sur cette question.
- Le Cambodge et l'Afghanistan offrent des modèles de réussite des centres d'action contre les mines. En Afghanistan, le Centre est un petit organisme qui donne en sous-traitance la plus grande partie des travaux à des ONG et à des entreprises privées indépendantes du gouvernement. Au Cambodge, le Centre d'action contre les mines fournit le personnel de coordination, de gestion, d'application et de dotation. On dit que la sous-traitance est la meilleure solution. Autrement, à la fin du programme de déminage, on ne sait plus quoi faire d'une grosse infrastructure et du personnel.
- On remarque que le Centre cambodgien d'action contre les mines n'est pas un organisme contrôlé par le gouvernement, mais qu'il dispose de la pleine coopération de celui-ci. C'est ce qu'il faut faire pour obtenir le soutien des donateurs. La fonction de coordination du Centre cambodgien d'action contre les mines maximise les ressources limitées.
- L'existence d'un organisme de coordination musclé au Cambodge aide à isoler le programme de la situation politique du pays. Il est également à même de rassembler de nombreuses organisations qui, normalement, ne travaillent pas ensemble. En revanche, au Mozambique, l'absence d'un organisme de coordination musclé a eu des répercussions désastreuses. Il y avait en effet de bons démineurs sur le terrain mais aucune coordination.

Intégrer l'action contre les mines et le développement

Présidente : L'honorable Flora MacDonald, c.p., Canada

Les lignes directrices de Bad Honnef pour les programmes d'action contre les mines du point de vue du développement

M. Thomas Gebauer
Medico International, Allemagne

Le maintien et l'édification de la paix ne sont possibles sans un changement social et un cadre global qui tiennent compte de la nécessité d'une structure sociale et politique stable et légitime que les gens peuvent réintégrer. Il est important d'élargir la définition de victime à toute personne mutilée ou blessée par une mine terrestre, les membres de sa famille et tous ceux qui sont touchés (par. ex., la collectivité).

Il ne suffit pas d'interdire l'arme. Il est également essentiel d'aider les victimes et d'adopter des programmes de développement local afin de réduire les souffrances non seulement des individus mais aussi des collectivités, dit M. Gebauer. Du point de vue de la prévention en matière de santé, les conditions sociales qui ont mené — et qui continuent de mener — à l'utilisation des mines doivent être également prises en compte, ainsi que le traumatisme psychologique, la peur et le manque de confiance que subissent les victimes des mines terrestres.

Le déminage n'est qu'un élément d'un programme global qui doit prendre en compte également la réadaptation psychologique de la société, la réintégration des individus, la reconstruction et le redémarrage de la collectivité — en gardant toujours à l'esprit ses caractéristiques culturelles, sociales et économiques.

Medico International a élaboré des lignes directrices pour des programmes d'action contre les mines lors d'un Symposium international des ONG.



Le PNUD et l'action contre les mines

M. Léon Terblanche
Spécialiste de l'action contre les mines, Division des interventions d'urgence, Programme des Nations unies pour le développement.

M. Terblanche présente les grandes lignes de la mission et la structure du PNUD. Depuis 1993, celui-ci aide les pays à mettre leur potentiel en valeur. Il a en outre assuré le leadership d'un certain nombre de programmes de restauration et de reconstruction. Pour le déminage, le PNUD dispose actuellement d'un budget de 50 millions de dollars et 70 millions de dollars ont été mis de côté pour les programmes actuels et nouveaux en 1998. Le rôle du PNUD est de veiller à la mise en valeur durable du potentiel des pays en développement tout en appuyant les activités de soutien humanitaire et de maintien de la paix, en fonction des besoins des pays affectés.

Le PNUD apporte son soutien au DOMP et assure la coordination avec d'autres organismes tels que l'UNICEF et la Banque mondiale. Les programmes financés par ces organismes contribuent au développement économique et à la création d'emplois, et aide à promouvoir la réhabilitation sociale.

Pour que la paix puisse être maintenue, il est essentiel que tous les partis politiques dans tous les pays s'engagent à adhérer à la Convention.

Selon M. Terblanche, le PNUD cherche à adopter une approche holistique des programmes de déminage, afin d'appuyer les moyens des collectivités. Le PNUD appuie la gestion, la formation sur la diminution des risques, le déminage, ainsi que l'aide aux victimes et leur réadaptation. Il appuie les programmes de déminage dans les régions où l'on ne pose plus de mines.

Mme Riecky Stuart
Gestionnaire de programmes, Conseil canadien pour la coopération internationale, Ottawa, Canada

Bien qu'il y ait des femmes, des hommes, des garçons et des filles parmi les victimes de mines terrestres, les conséquences sont différentes pour chacun. Pour que les programmes soient efficaces, les ONG doivent connaître ces différences ainsi que les inéquités qui en résultent. Par exemple, dans certains pays où elles sont sous-estimées, les femmes invalides peuvent être victimes d'ostracisme. Les programmes doivent se pencher sur l'image que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur rôle social, aussi bien qu'au sein des collectivités dans lesquelles elles évoluent.

Les ONG devraient être au courant de la façon dont les priorités des programmes de déminage sont établies. Accorde-t-on autant d'importance au déminage des ressources productives exploitées par les femmes qu'à celles utilisées par les hommes? Le rôle des ONG consiste à faire en sorte que soient entendues les voix habituellement réduites au silence.

Le traitement des démineurs est une autre source de préoccupation. Les démineurs étrangers sont-ils assurés, alors que les démineurs locaux ne le sont pas? Investit-on suffisamment de ressources dans la mise au point de technologies sans danger, qui peuvent ensuite être gérées et utilisées par les populations locales ayant reçu la formation nécessaire? Il faut répondre à ces questions, sinon les gens instruits et puissants profiteront démesurément des programmes de déminage.

Selon Mme Stuart, la collaboration des ONG et des gouvernements ne devrait pas prendre fin avec la

signature de la Convention. Les décisions à propos des opérations de déminage et de la réadaptation au cours des années à venir devraient être influencées par les connaissances qui existent au sein des organisations de développement.

Mme Stuart affirme que les ONG veulent que les fonds pour le déminage et la réadaptation proviennent de sources nouvelles, comme des dividendes de la paix, plutôt que des budgets décroissants de l'aide publique au développement.

M. Steve Holtzman
Spécialiste en sciences sociales, Unité post-conflits, Banque mondiale

La Banque mondiale, qui participe actuellement aux programmes de déminage en Bosnie et en Croatie, envisage une participation similaire en Angola et en Afghanistan afin d'y jeter des bases économiques durables.

Un des éléments essentiels de la revitalisation d'un pays est l'élimination des mines. Au premier rang des ravages causés par les mines figurent les victimes, qui pourraient jouer un rôle productif dans la société. Les mines ont aussi une incidence moins visible, mais très importante, sur la santé psychologique des collectivités; elles sont un rappel constant de la guerre et de la violence. La présence de mines influe sur toutes les décisions concernant la planification du développement, de l'agriculture, des industries et des transports.

M. Holtzman fait une mise en garde contre l'utilisation abusive des statistiques, affirmant qu'elles ont réussi à galvaniser la population, mais que maintenant elles font naître un sentiment de désespoir.

M. Holtzman a suggéré les actions suivantes :

- les gouvernements impliqués dans des conflits doivent reconnaître leur culpabilité face au problème des mines et assumer leur responsabilité de déminage. On peut les y encourager en fournissant de l'aide internationale sous forme de prêts assortis de conditions libérales associés à des subventions humanitaires dans le but d'aider les programmes de déminage.

- Les économistes, agronomes et autres intervenants du développement devraient participer avec les experts en déminage, à la planification et la mise en œuvre de toutes les étapes des programmes de déminage.

Commentatrice :

Michèle Lévesque

Directrice, direction de l'aide humanitaire internationale, Agence canadienne de développement international

Mme Lévesque a relevé plusieurs points soulevés par les conférenciers précédents:

- l'interdiction des mines antipersonnel n'est pas une fin en soi. C'est de plusieurs façons le point de départ d'action du développement;
- le déminage est une composante d'un problème plus vaste. On doit résoudre les conditions sous-jacentes au conflit. Le développement doit être perçu comme porteur de paix;
- le problème des mines nous rappelle l'importance de tenir compte des aspects politiques;
- les individus doivent être au centre de l'aide accordée aux victimes. Les États assument cette responsabilité au niveau national;
- bien qu'il n'y ait pas de modèle unique d'intervention et qu'il est nécessaire de faire preuve d'adaptabilité face aux situations locales, il y a certains principes, comme l'égalité des sexes, qui s'appliquent dans toutes les situations;
- le développement dans le contexte de l'action contre les mines ne consiste pas à reconstruire ce qui existait auparavant, mais plutôt à établir les fondations de paix dans un endroit où ces fondations n'existaient pas;
- le problème des mines terrestres ne doit plus être perçu comme une activité d'urgence ponctuelle, mais bien comme faisant partie des activités plus larges de développement. Cette nouvelle réalité s'est concrétisée par de récents changements à l'ACDI;
- les nouvelles relations et les partenariats qui se sont développés autour de la question des mines doivent être étendus à d'autres secteurs.

Discussion

Les participants soulèvent les points suivants :

- Puisque l'action contre les mines s'inscrit dans le développement, il est essentiel d'y intégrer les leçons apprises pendant les décennies de travail en développement: l'importance de la participation locale, la participation des femmes et l'adaptation des technologies aux conditions locales.
- Il faudra éviter la militarisation du déminage parce que le transfert des ressources des institutions civiles aux institutions militaires peut saper le processus de démocratisation et de démilitarisation de certaines sociétés. À cet égard, on a soutenu que le récent transfert de responsabilités à l'égard des mines à l'intérieur de l'ONU —passant de la structure humanitaire à la structure du maintien de la paix — ne doit pas être perçu comme une militarisation de l'action contre les mines, mais plutôt comme une modification de la nature et du mandat du département du maintien de la paix.
- En transférant l'expérience acquise dans des pays comme l'Angola et le Cambodge à des régions où le problème des mines est beaucoup moins grave, il faut éviter de créer un sentiment d'urgence lorsque ce n'est pas vraiment nécessaire.
- Il existe un danger que le flot accru de ressources internationales pour le déminage viennent supplanter les efforts locaux de développement socio-économique par une multiplication des ONG et l'imposition de programmes imposés de l'extérieur.
- Il existe un besoin de décisions conjointes pour aller de l'avant.
- Il est essentiel de tenir compte de l'expérience acquise sur le terrain comme les obstacles qui empêchent les victimes de se rendre aux centres de réadaptation, tout en pensant aux besoins des familles.

Rôle des médias dans la campagne pour l'interdiction des mines

Président: M. Richard Gwyn, *Chroniqueur, Toronto Star*

Garder le dossier des mines antipersonnel actif après la Conférence d'Ottawa

M. Donovan Webster
Auteur de «Aftermath: Remnants of War»

M. Webster relate qu'il est devenu activiste pendant qu'il faisait la recherche pour son livre. Pour quiconque ayant une conscience, la position à adopter au sujet des mines antipersonnel va de soi, dit-il.

La campagne, par le biais des médias, a fait passer le message de façon très efficace. À ce jour, très peu de personnes n'ont pas entendu parler des effets dévastateurs des mines terrestres. Environ 26 000 personnes sont tuées ou blessées chaque année par ces engins. Avec la signature de la Convention, on devrait pouvoir réduire ce flot incessant de victimes. On doit maintenant se consacrer aux besoins des victimes.

La majorité des victimes vivent dans les pays en développement. Les champs dont ils ont besoin pour l'agriculture sont minés et ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. On évalue que les besoins des victimes se chiffrent à 100 millions de dollars.

Selon M. Webster, on pourrait faire subir aux fabricants de mines le même sort que le gouvernement américain réserve aux pollueurs. En vertu des lois existantes sur la pollution de l'air et de l'eau, la faute revient aux pollueurs. Jusqu'à présent cependant, ceux qui font le commerce des mines terrestres le font avec impunité. Si on faisait payer les fabricants et les usagers des mines pour les torts causés par ces engins, cela les inciterait à cesser leurs activités.



Perspectives des médias

M. Roland Joffé
The Cambodia Trust Operation, É.-U.

Bien connu pour son film «*The Killing Fields*», le réalisateur M. Joffé admet qu'il ressent avec modestie ce qu'il a observé à la Conférence au cours des derniers jours. Ce rassemblement unique de gouvernements, d'ONG et d'agences de l'ONU, dans le cadre de cette campagne, ainsi que la signature de la Convention, lui rappellent le phénomène du Pouvoir du peuple aux Philippines. M. Joffé insiste pour que tous ceux qui sont présents à la Conférence, notamment les médias, fassent connaître la passion qu'éprouvent les participants pour cette cause.

M. Joffé explique que la Conférence inspire à la fois un sentiment d'exaltation à l'égard de ce qui a été réalisé et une crainte de ne pas voir la lumière au bout du tunnel. L'aide aux survivants représente une épreuve de taille, qui risque d'être sous-évaluée par les médias. Par exemple, ces derniers demandent régulièrement au *Cambodia Trust* de préparer des interviews avec les victimes des mines terrestres, mais leur priorité consiste à recueillir des faits qui «passent

bien à la télévision». Généralement, on demande aux enfants pour qu'ils retirent leurs membres artificiels devant la caméra et de se rendre dans la capitale pour faciliter les reportages.

Même si l'on reconnaît les contraintes des médias dans le marché mondial, M. Joffé demande aux gens qui œuvrent sur le terrain d'exiger que les vrais enjeux soient couverts derrière l'image. Il invite les médias à lutter avec imagination contre l'«apathie du public» à l'endroit des mines terrestres afin que l'intérêt soit maintenu après la conférence.

Couverture médiatique des aspects militaires des mines antipersonnel

M. Phillip Winslow

Journaliste et auteur de l'ouvrage «Sowing the Dragon's Teeth: Landmines and the Global Legacy of War»

M. Phillip Winslow ne s'exclut pas lorsqu'il admet que les médias qui couvrent la question des mines terrestres versent dans la facilité. On emprunte le plus souvent la voie du moindre effort, explique-t-il. Habituellement, les médias retiennent le côté humain de l'affaire et y vont à grands coups d'images dramatiques d'enfants qui se sont fait estropier en jouant innocemment ou en gambadant à travers champs. Cette tendance est certes compréhensible, mais les responsables des nouvelles se rendent rapidement compte que la même histoire a été ressassée mille et une fois. Entretemps, on passe à côté des vrais enjeux.

Une question remarquable qui a été laissée pour compte est l'utilité militaire des mines terrestres. Aux États-Unis, le Pentagone soutient que ces engins sont un élément important, voire critique, de son arsenal. Par contre, un certain nombre de généraux à la retraite affirment le contraire. Cette question a rarement fait l'objet de débats dans la presse, plus rarement encore a-t-elle reçu des solutions.

En outre, le président Clinton a ordonné à l'armée de trouver des alternatives aux mines terrestres. Toutefois, les autorités militaires ont annoncé qu'elles ne cherchent plus de nouvelles options et tentent de contourner la question en redéfinissant certaines mines

antipersonnel comme étant des «dispositifs antimaniipulation». Puisqu'il s'agit d'un geste de défi de la part des forces armées à l'endroit de leur chef civil, ce fait devrait susciter beaucoup d'intérêt dans la presse, ce qui n'est pas encore le cas.

Enfin, les médias acceptent trop souvent sans discussion les prises de position des ONG et d'autres organismes. Il est évident qu'il faudrait à cet égard effectuer des recherches plus approfondies.

Engager les médias africains dans la campagne pour l'interdiction des mines

M. Kwasi Gyan-Apenteng
African Topics Magazine

La coopération entre les gouvernements et la société civile est un élément nouveau et important de l'interdiction complète des mines terrestres. Mais dans certains pays africains, le manque d'organisations non gouvernementales actives a donné d'autant plus d'importance au rôle des médias.

La télévision, la radio et de nombreux journaux d'Afrique sont contrôlés par l'État. En règle générale, les journalistes choisissent leurs sujets en fonction de l'agenda du gouvernement, excluant ainsi la plupart des autres sujets d'actualité. La question des mines antipersonnel a commencé à être traitée largement depuis peu de temps, surtout depuis l'atelier en novembre 1997, qui s'est déroulé à Dakar, au Sénégal. Après les trois jours de discussions, les journalistes, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, ont réclamé l'établissement d'un réseau pour échanger des informations sur les mines terrestres.

Au Sénégal, une série d'articles a été publiée à propos d'un problème précis causé par les mines terrestres dont on n'avait jamais parlé auparavant. Tant le gouvernement que les parties combattant pour l'indépendance dans la région de la Casamance, au Sénégal, avaient jusqu'alors employé des mines terrestres. Par la suite, des articles pertinents ont paru dans les médias dans toute l'Afrique de l'Ouest.

M. Gyan-Apenteng précise que le travail d'un journaliste est de bien présenter l'information fournie par les ONG pour qu'elle attire l'attention des éditeurs. Selon lui, African Topics publiera à l'issue de la

Conférence d'Ottawa, un numéro spécial qui servira de référence aux journalistes. On espère qu'ainsi les journalistes se familiariseront avec cette question et qu'ils seront incités à couvrir largement le processus de ratification et de vérification.



Discussion

Les participants soulèvent les points suivants :

- Même si la télévision peut pousser à l'action, elle peut par ailleurs servir d'anesthésie qui empêche la poursuite de l'effort. Les participants remarquent que la vaste couverture de CNN s'est révélée un atout puissant pour provoquer une action rapide afin d'interdire les mines. Il existe par ailleurs un danger de lassitude de la compassion. Un autre problème est celui de maintenir l'intérêt tout au long du processus de ratification, alors que l'action se déplace dans les bureaucraties gouvernementales et que les reportages qui s'ensuivent ont bien moins d'impact.
- Pour maintenir l'intérêt du public, les journalistes soulignent la nécessité d'approches innovatrices. Les ONG doivent faire preuve d'imagination et de pragmatisme en aidant les journalistes à trouver de nouveaux sujets, tels les coûts humains des mines terrestres et l'établissement d'une nouvelle coalition mondiale des personnes handicapées. Les journalistes devraient faire des recherches pour déterminer si cette nouvelle coalition mondiale d'ONG représente un danger pour les structures actuelles de l'ONU, et pour jeter un nouvel éclairage sur les désaccords continus et chroniques quant à l'utilité des mines terrestres à des fins militaires.
- La même intensité et la même compassion qui ont marqué la campagne sur les mines terrestres doivent maintenant servir la campagne sur l'élimination des armes nucléaires. Notre défi consistera à trouver des manières de surmonter la culture selon laquelle les armes nucléaires sont «acceptables», et de contrer l'argument que les moyens de dissuasion ont fonctionné.
- En réponse à une question sur les médias africains, M. Gyan-Apenteng souligne que la pratique de la presse doit être réorientée complètement. Il recommande que la Convention soit traduite dans les diverses langues africaines et que soient enregistrées des cassettes qui combinent les points saillants de la Convention et de la musique.
- Les participants soulignent le besoin de maintenir l'intérêt envers les mines terrestres dans la presse et de recueillir des fonds. On suggère de «trouver une autre princesse Diana» pour des fins de collecte de fonds, de dédier une journée annuelle pour commémorer la campagne, de lier la question des mines terrestres à celle des incapacités en général, et d'amener les ONG à travailler ensemble de façon créative dans le cadre d'une campagne mondiale pour recueillir des fonds et retenir l'attention des médias. On fait remarquer l'importance spéciale de maintenir une étroite association entre la presse et les ONG. Un participant recommande que les journalistes mettent en évidence de nouveaux angles, comme l'ancienne usine de mines terrestres en Angola qui produit maintenant des piles. Les Jeux para-olympiques peuvent aussi fournir une occasion de s'assurer que la question des mines terrestres reste d'actualité.